

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 12 décembre 2025 à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08 décembre 2025.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, TOUBOUL Didier, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques,

Excusés ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE
BOUGERET Jean-Louis donne procuration à Louis CHIPAUX
CIDALE Jean-Charles donne procuration à Nicolas BITAUD

Absent(s) excusé(s) : CORNOT Gaëlle

A été nommé secrétaire :

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	4
Votes Contre :	8
Abstention :	2

DEL-2025-12-12 – Demande d'autorisation d'exploiter un parc Eolien – Les Beaux Piliers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'enquête du public et plus particulièrement sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc Eolien « Les Beaux Piliers ».

- **Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-1,
- **Vu** le Code de l'environnement, et notamment les articles L122-1, R122-7, R123-1, R181-19, R181-38,
- **Vu** le Code de l'énergie, et notamment l'article L 100-4-I-4°,
- **Vu** les Ordonnances n°2021-235, n°2021-236, et n°2021-237 en date du 31 mars 2021 relatives au « Paquet Energie Propre »,
- Considérant que la société « Parc Eolien Les Beaux Piliers » porte un projet de parc éolien situé sur le territoire de la commune de Luçay le Libre, comprenant deux éoliennes et un poste de livraison électrique pour une puissance totale maximale de 7 MW,

Il est proposé au Conseil Municipal : - d'émettre un avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien porté par la société « Parc Eolien Les Beaux Piliers » sur la commune de Luçay le Libre (36).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis : DEFAVORABLE

Nombre de voix **AVIS DEFAVORABLE** : 8 sur 14

Nombre de voix **AVIS FAVORABLE** : 4 sur 14

sur le projet d'implantation d'un parc éolien porté par la société « Parc Eolien Les Beaux Piliers » sur la commune de Luçay le Libre (36).

Fait et délibéré le 12/12/2025

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 15/12/2025

Le Maire D. Leveque

Le Maire
Dominique LEVEQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20251212-DEL-2025-12-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025

Secrétaire de séance

Joël METIVIER